

DECISION DU PRÉSIDENT

8 – Domaines de compétences par thèmes 8.4 – Aménagement du territoire

N° DP- 2021-9

Objet : Condé en Normandie
Contrat à usage de prêt - Société H3A

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu l'article L5214-16 (2°) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence obligatoire des EPCI en matière de création aménagement, entretien et gestion des zones d'activités,

Vu l'article L1321 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise à disposition de plein droit, au profit de l'EPCI des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Vu la proposition formulée à la Société H3A, sise 31 rue St Martin à Condé sur Noireau – 14110 Condé en Normandie, d'occuper à titre gracieux à compter du 20 mai 2021, le bâtiment Robert de Mortain, sis rue Guillaume le Conquérant à Condé en Normandie, dans l'attente du local qu'elle devra intégrer suite à des travaux,

DÉCIDE

De donner son accord pour l'établissement d'un contrat de prêt à usage, entre la société H3A et l'Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 20 mai 2021, jusqu'à la fin des travaux du futur local prévu en location pour cette société.

Le prêteur s'oblige à laisser l'emprunteur utiliser gratuitement le bien, hormis les charges afférentes à l'exploitation et la moitié de la taxe foncière.

La Directrice de l'intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
- L'intéressée

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 18 mai 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-PREFECTURE
DE VIRE

19 MAI 2021

Reçu le

